

JUILLET 2026

TOUS LES AGENTS SNCF



CANICULE : FINI L'IMPROVISATION, PLACE À UN PLAN D'ACTION NATIONAL !

La santé et la sécurité des cheminots ne sont pas des variables d'ajustement. Face à des événements de canicules devenus structurels et réguliers, le mode de gestion « au jour le jour » a montré ses limites : il est obsolète et dangereux. Grâce à nos alertes répétées (demandes d'audience, droit d'alerte et DCI), la direction a convoqué une table ronde cruciale le 21 juillet, avec la présence en ouverture de Jean Castex et des directions des 5 Sociétés anonymes.

LE CONSTAT EST TOMBÉ

C'est clair et net : la SNCF n'est pas suffisamment préparée et les approches appliquées restent très disparates selon les entités.

Si la prise de conscience est là, elle ne suffit plus. Alors que les agents ont assuré un service remarquable dans des conditions difficiles, l'urgence est désormais d'agir.

Pour l'UNSA-Ferroviaire, la sécurité ne se négocie pas dans l'urgence. Il est temps de remplacer les constats récurrents par un modèle saisonnier contraignant, équitable et protecteur pour tous, sur tous les territoires.

GOUVERNANCE : FINI LA CRISE, PLACE À L'ANTICIPATION STRUCTURELLE

La direction admet désormais la nécessité d'un « plan d'adaptation ». C'est une victoire de nos actions répétées. Mais attention : un plan ne se limite pas à des vœux pieux.

L'UNSA refuse le bricolage local et les initiatives disparates. En exigeant la signature immédiate d'un Protocole National « Fortes Chaleurs », calqué sur le modèle éprouvé du « Grand Froid ».

Pour l'UNSA ce protocole doit déclencher automatiquement l'activation de mesures (pauses, adaptation des horaires, arrêt des circulations) doit se déclencher sur la base de seuils de température réels mesurés sur le terrain, et les niveaux d'exposition aux risques notamment lorsque l'on travaille en extérieur, en milieu confiné / bouilloire thermique, en manipulation d'engins & d'outils ou soumis à des situations de stress amplifiés.

CE QUE NOUS DEMANDONS !

PALIER 3 – DÈS 40°C : PROTECTION MAJEURE

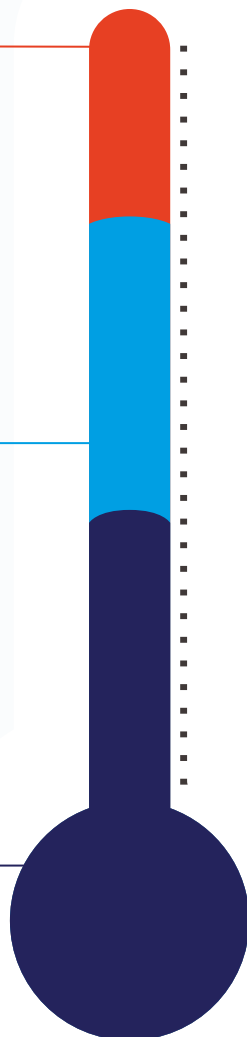
- **Droit de retrait** : Activation du droit de retrait pour préserver la santé des équipes, ce droit individuel doit pouvoir s'exercer sans remise en cause ni contestation de la direction face aux circonstances exceptionnelles.
- **Service** : Allègement ou suspension du plan de transport.
- **Coordination** : Activation d'une cellule de crise en lien avec les autorités (Préfecture, Conseils Régionaux), les clients et l'ensemble des partenaires.

PALIER 2 – DÈS 35°C : ADAPTATION ET SURVEILLANCE

- **Organisation** : Adaptation des horaires de travail et priorité donnée au télétravail dans les locaux climatisés.
- **Sécurité** : Limitation stricte des temps d'exposition et sensibilisation accrue à la détection des signes d'alerte.
- **Santé** : Renforcement du support et de l'assistance médicale.
- **Auto-évaluation** : Mise à disposition d'un autotest permettant à chaque salarié de vérifier ses capacités cognitives et sa récupération avant de prendre son poste en toute sécurité.

PALIER 1 – DÈS 28°C : PRÉVENTION ET CONFORT

- **Hydratation** : Pauses dédiées pour boire régulièrement.
- **Tenue** : Assouplissement du code vestimentaire et adaptation des Équipements de Protection Individuelle (EPI).
- **Environnement** : Mise à disposition de zones refuges fraîches.
- **Équipement** : Distribution de kits de protection contre la chaleur.



SANTÉ ET SÉCURITÉ : LE DROIT DE RETRAIT ET LA TRAÇABILITÉ

L'UNSA porte la reconnaissance officielle du risque. La direction admet la nécessité de protéger les agents, mais tarde à acter les mesures contraignantes.

3 ACTIONS POUR PROTÉGER LES AGENTS !

1. La mise à jour immédiate des Documents Uniques (DUERP) pour y inclure explicitement le risque « coup de chaleur » n'est pas une option. Il s'agit bien d'un dispositif légal. Cela doit inclure également la surcharge des cadres et fonctions support en renfort, et les sur sollicitations liées aux astreintes.

2. Un Droit de retrait climatique.

3. Le « forfait jour » n'est pas un chèque en blanc pour l'épuisement professionnel. Nous exigeons que le cumul des missions (crise + quotidien) soit encadré, tracé et compensé par des récupérations effectives et offrir la possibilité d'un suivi médical.

MATÉRIEL, ORGANISATION ET CONDITIONS DE VIE : UN « PLAN MARSHALL CLIM » IMMÉDIAT

Les échanges ont révélé des lacunes inacceptables : climatisations défaillantes, stocks d'eau insuffisants, et résidences d'hébergement (RHR) inconfortables.

La direction évoque des investissements futurs, mais l'urgence est là. L'UNSA ne se contente pas de promesses : nous exigeons des actes concrets sur tous les fronts. Déjà un recensement des équipements, une cartographie des dispositifs type refuge en zone climatisée un plan d'achats anticipé des équipements et un protocole d'accès pour tous quel que soit sa « SA » d'origine serait une première étape réalisable dès cette année.

Tout comme les équipements, les investissements pour les salariés doivent être intégrés dans le plan d'adaptation au changement climatique.

L'UNSA NE SE CONTENTE PAS DE PROMESSES !

NOS REVENDICATIONS CONCRÈTES

UNE STANDARDISATION DES PROTOCOLES

- Généralisation des guides pratiques, et fiches métiers,
- Mieux coordonner les actions de préventions des incidents et accidents,
- Anticiper et assurer l'équité de la mise en application des dispositifs d'aménagements horaires voire de reports (chantiers, atelier) la prise en charge d'annulation des circulations, et les prises en charges des situations

INFRASTRUCTURES & MATÉRIEL ROULANT

- Transparence immédiate : État des lieux chiffré sans délai des pannes, défaillances du matériel, et plan de situation.
- Sécurité absolue : Interdiction stricte de circulation des TGV avec plusieurs blocs clim hors service et de tout matériel non conforme. Interdiction du travail en extérieur ou en milieu confiné aux horaires méridiennes
- Investissement massif : Lancement immédiat d'un « Plan Marshall » pour la rénovation thermique des locaux, bâtiments techniques, des cabines de conduite et des résidences d'hébergement (RHR).

ORGANISATION DU TRAVAIL & PLANS DE TRANSPORT

- Anticipation des Plans de Transport (PTA) : Préparation en amont, concertée avec les Autorités Organisatrices, de Plans de Transport Adaptés (PPA) pour éviter les suppressions de dernière minute et l'effet « coup de chaleur » sur les voyageurs, PTA qui à partir de 40°C peut devenir une clause de risque majeur sécurité canicule permettant, en lien avec les préfets, d'arrêter toutes les circulations et travaux, avec information auprès des Régions, et neutralisation des impacts contractuels (modèle assurantiel des clause de risques majeurs en vigueur dans le BTP)
- Adaptation des horaires : Mise en place systématique de décalages horaires pour permettre le travail tôt le matin et l'évitement des pics de chaleur.
- Télétravail et Pausas : Accord d'une souplesse réelle pour le télétravail dès que la fonction le permet et sanctuarisation de pauses rafraîchissantes comptées en temps de travail effectif.

HYDRATATION & HÉBERGEMENT

- **Eau fraîche illimitée** : Accès garanti pour tous, avec état des lieux des fontaines, Protocole d'approvisionnement écrit pour les salariés n'étant pas sédentaires où immédiatement en proximité d'un lieu de distribution
- **Nuit fraîche garantie** : Relogement systématique à l'hôtel (avec déplafonnement des coûts) en cas de défaillance climatique dans les résidences Orfea, attention portée aux horaires en termes d'amplitude, de rythmes et d'impacts des décalages (diversifier les répartitions en 3x8 et prévoir plus grande récupération).
- **Prise en charge totale** : Incluant la prise en charge financière et temporelle des temps de transport induits par ce relogement. Le confort thermique hors résidence est une condition sine qua non de la sécurité au travail.

ÉQUIPEMENTS INDIVIDUELS

- Dotation garantie pour TOUS les agents avant le 1er juin : Gourdes isothermes, tenues techniques légères, ventilateurs individuels, EPI adaptés, glacières électriques dans les véhicules, bouteilles d'eau ,etc.
- Équité : Fin immédiate des disparités d'équipement entre les métiers et les régions ! Prise en compte de la fatigue cumulée et des impacts de la chaleur sur l'attention et la vigilance dans les gestes métiers, le stress (contact clientèle), outre l'exposition directe aux fortes chaleurs
- EPI dédiés, glacières électriques dans les véhicules, bouteilles d'eau ...

LA MOBILISATION PAIE, LA VIGILANCE CONTINUE

Les agents ont démontré leur engagement. Il appartient maintenant à la direction de démontrer le sien par des actes. Le Président Jean Castex s'est engagé à suivre ce dossier de près et a annoncé un retour d'expérience (REX) avec une clause de revoyure fin d'année pour un plan 2027.

L'UNSA-Ferroviaire sera intransigeante sur le calendrier et le contenu des mesures. Nous ne laisserons pas passer un été de plus où la santé des agents serait sacrifiée sur l'autel des impératifs commerciaux. Nous ne laisserons pas la « nouvelle normalité climatique » devenir une normalité de la souffrance au travail.

Nos propositions sont sur la table : il est temps de les signer pour protéger durablement les salariés et les voyageurs. La prochaine étape sera la traduction de ces engagements en actes signés et applicables.

REJOIGNEZ UN UNIVERS DE SERVICES !



Mon
syndicat
local



Mes
publications
syndicales



Ferroviaire

Tarif moyen
4 € par mois*



Mon service
d'assistance
juridique en
droit privé



Remises &
réductions : ma
e-Boutique et mes
offres partenaires



J'ADHÈRE À L'UNSA

Rapide et confidentiel !



* tarif mensuel moyen net (après abattement fiscal).



Fédération UNSA-Ferroviaire